

Mémoire relatif au:

PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

INTRODUCTION :

Ayant pris connaissance de votre document d'information relatif à l'agrandissement projeté de la limite du « Parc national du Mont-Orford », j'ai décidé de soumettre ce mémoire pour exprimer ma position sur un aspect de ce projet.

Qu'il soit, dès le départ, bien dit, que j'approuve l'agrandissement puisque je considère qu'il n'y aura jamais trop d'espace vert accessible à la population.

Toutefois, il est de mon avis que le gouvernement fait fausse route en ce qui concerne un des accès au parc.

PROBLÉMATIQUE :

Je suis propriétaire depuis près de 22 ans, d'une résidence au bord du Lac Leclerc, à proximité du chemin des Bûcherons, qui est situé à la limite ouest de l'agrandissement projeté. Bien que je n'habite pas sur ce chemin, je dois parfois l'emprunter et je connais bien ledit chemin des Bûcherons, tout comme les autres chemins d'accès de ce secteur vers le stationnement **P5** tel qu'il est proposé.

Le gouvernement projette d'y construire un stationnement de 100 places et d'autres aménagements identifiés dans votre document de travail comme étant **P5**.

C'est une très mauvaise idée. Bien que votre document de travail est très bien fait et documenté, il me semble que la décision d'aménager le stationnement P5 avec 100 places ne peut être viable, pour plusieurs raisons. Je vais ici vous parler de la principale.

Mon questionnement est lié à l'état de ce chemin. Ce chemin, la municipalité n'a jamais voulu l'acquérir étant donné qu'il est à refaire. Le développeur de ce secteur n'a jamais fait cet ouvrage selon les normes en vigueur et n'a pas voulu l'améliorer depuis sa construction. Le chemin est même dangereux et impraticable plusieurs mois par année. Vous pouvez vérifier auprès de la municipalité du canton d'Orford, et vous enquérir des nombreuses interventions des citoyens du secteur pour qu'elle intervienne. Ce fut toujours refusé puisqu'il s'agit d'un chemin privé et en trop mauvais état pour qu'elle accepte d'en prendre charge, tel qu'il est présentement.

Cette situation est déjà un grave problème avec une circulation locale et limitée. Imaginez l'apport d'une forte circulation 12 mois par année, causé par un stationnement de 100 places à l'extrémité de ce chemin. C'est tout simplement impossible.

RECOMMANDATIONS :

- Le stationnement devrait être aménagé **au début** de la route 220 avec une navette pour amener les utilisateurs à l'endroit où P5 est prévu, OU, que la randonnée débute à ce stationnement près de la route 220.
- Si le gouvernement arrive à la conclusion qu'il est impossible d'établir P5 à un autre endroit, qu'il se porte acquéreur du chemin des Bûcherons, qu'il le rende aux normes, qu'il aménage P5 beaucoup plus petit, puis, le cède à la municipalité du canton d'Orford qui pourra par la suite l'entretenir.
- Je crois également que le BAPE devrait consulter les résidents du chemin des Bûcherons et autres rues du secteur, afin de comprendre l'impact sur la quiétude des lieux, si le projet est réalisé tel que présenté dans sa forme actuelle. Les résidents de ce chemins privés ont acquis à fort prix des propriétés, avec, à la carte, un secteur paisible. Vous conviendrez que le projet actuel du gouvernement vient bouleverser le tout.

Merci de bien vouloir considérer ce mémoire.

René Biron le 26 février 2023